


PRÉPA CONCOURS DÉFENSE NATIONALE



- SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE
- POLICE MUNICIPALE
- SOUS-OFFICIER DE LA GENDARMERIE
- GARDIEN DE LA PAIX



NOS ATOUITS SUR LA PREPA DÉFENSE NATIONALE



L'IDPCES Brest est reconnu depuis plus de 15 ans pour sa qualité d'enseignement et ses excellents taux de réussite.

- **Prépa de septembre à mai**
- **Accompagnement individualisé très soutenu**
- **Cours permettant de développer vos connaissances & votre réflexion**
- **Entraînement aux épreuves de concours toutes les semaines**
- **Entraînements aux oraux jusqu'à mai face à des jurys professionnels**
- **Activités de bénévolat obligatoires**
- **Rencontres de professionnels**
- **Concours blanc : 1 fois par semaine**

■ **Un enseignement adapté** : Les effectifs sont volontairement limités à 20 élèves. La taille du groupe facilite la transmission des connaissances, des méthodes et la participation des étudiants.

■ **Un enseignement adapté** : Les enseignants suivent de très près les évolutions des épreuves des concours afin d'orienter le contenu pédagogique des cours de l'IDPCES BREST. Pendant les cours, ils insistent sur les aspects méthodologiques et pratiques en lien direct avec les exigences des concours.

■ **Un référent pédagogique** : Le référent pédagogique vous accompagnera tout au long de votre préparation afin de vous écouter, de vous soutenir, de vous aider dans l'organisation de vos révisions, de vous conseiller sur les choix des concours, les modalités d'inscription aux concours.

■ **Une équipe pédagogique de qualité** : Nos enseignants, avec plus de 15 ans d'expériences sur les concours, sont hautement qualifiés (diplômés de 3^e cycle des universités, psychologues). Ils sont entièrement dévoués à la réussite de leurs étudiants. Ils sont toujours prêts à vous aider à surmonter vos difficultés.

■ **Les cours** : Ils ont lieu tous les jours du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h45. Le programme est spécialement conçu à partir des exigences et spécificités des concours.

■ **Les ateliers** : Différents ateliers sont proposés au cours de l'année (atelier libre d'expression, atelier de communication vocale et corporelle...) permettant aux étudiants de prendre confiance en eux, et d'acquérir de l'assurance ; conditions indispensables pour réussir les concours et notamment les épreuves orales des concours.

■ **Un environnement agréable** : L'IDPCES BREST vous accueille dans des locaux offrant un confort optimal pour les études et situé près des axes de transport (bus, train, tramway), du restaurant universitaire, de la bibliothèque universitaire. L'IDPCES BREST met à votre disposition des salles de travail, une cafétéria, une salle informatique.

■ **Les évaluations - concours blancs** : Une demi-journée, par semaine, est réservée aux évaluations/concours blancs. Ils respectent les conditions exactes des concours (durée, difficulté des épreuves...).

■ **Une plateforme pédagogique sur internet** : Un accès à une documentation en lien avec la préparation aux épreuves des concours (cours, conférences, exposés, références bibliographiques, annales...).

■ **Un soutien en ligne** : Les enseignants sont présents sur la plateforme pédagogique pour répondre aux questions des étudiants.

■ **Les relevés de notes** : Les notes sont consultables à tout moment sur la plateforme pédagogique.

■ **Des activités de bénévolat** : Les étudiants peuvent s'engager dans des activités de bénévolat : condition indispensable pour réussir les épreuves orales des concours.

■ **Des rencontres de professionnels obligatoires** : Elles ont pour but de valider le projet professionnel et sont la clef d'une réussite à l'épreuve orale.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1. FORMULE INTÉGRALE

550 heures

Cette préparation s'adresse aux étudiants souhaitant se consacrer exclusivement à la préparation aux concours.

De septembre à juin : 20 semaines de formation en groupe + simulations d'entretiens de motivation (RDV individuels).

Modules	Matières enseignées	Heures / semaines
Méthodologie	Dissertation, rapport, compte-rendu, texte argumentatif Compréhension de textes	6
Maîtrise de la langue	Orthographe, Vocabulaire, Grammaire	2
Culture Générale	Evolution historique de la France et de l'Europe depuis le début du XX ^e siècle Les institutions et les principes de la V ^e République La géographie physique, humaine & économique de la France et de l'Europe Règles de comportement citoyen L'organisation de l'État & des collectivités locales L'actualité récente (vie politique, mouvements culturels, sport..)	6
Raisonnement logique & numérique	Exercices de mathématiques & de logique	2
Anglais	Syntaxe, vocabulaire, grammaire Productions écrites & orales	2
Épreuves physiques	Entraînement aux épreuves physiques (sauts, course, lancer de poids, natation...) en fonction du concours choisi	6
Motivations	Construction du projet professionnel & du CV Analyse de situations professionnelles Entraînement aux épreuves de groupes Simulations d'entretien de motivation & psychologique	4
Mise en situations professionnelles	Rencontres de professionnels Activités de bénévolat	1 demi-journée
Suivi individuel		toutes les semaines
Devoirs surveillés	Concours blancs (toutes les semaines)	2

32 heures de cours en moyenne par semaine

**Accompagnement aux oraux après les résultats des écrits :
d'avril à juin.
(gratuit pour les élèves inscrits)**

2. FORMULE « PRÉPARATION AUX ÉCRITS »

Cette préparation s'adresse aux étudiants inscrits à l'université et/ou salariés – De septembre à février.

Modules	Matières enseignées	Heures / semaines
Méthodologie	Dissertation, rapport, compte-rendu, texte argumentatif - Compréhension de textes	6
Maîtrise de la langue	Orthographe, Vocabulaire, Grammaire	2
Culture Générale	Evolution historique de la France et de l'Europe depuis le début du XX ^e siècle - Les institutions et les principes de la V ^e République - La géographie physique, humaine & économique de la France et de l'Europe - Règles de comportement citoyen - L'organisation de l'État & des collectivités locales - L'actualité récente (vie politique, mouvements culturels, sport..)	6
Raisonnement logique & numérique	Exercices de mathématiques & de logique	2
Anglais	Syntaxe, vocabulaire, grammaire - Productions écrites & orales	2
Devoirs surveillés	Concours blancs (toutes les semaines)	2

20 heures de cours en moyenne par semaine

Accompagnement aux oraux après les résultats des écrits : d'avril à juin (gratuit pour les élèves inscrits)

3. FORMULE « PRÉPARATION AUX ORAUX »

Cette préparation s'adresse aux étudiants inscrits à l'université et/ou salariés – De septembre à mars.

Modules	Matières enseignées	Heures / semaines
Motivations	Construction du projet professionnel & du CV Analyse de situations professionnelles Entraînement aux épreuves de groupes Simulations d'entretien de motivation & psychologique	4
Mise en situations professionnelles	Rencontres de professionnels	
Activités de bénévolat		1 demi-journée

6 heures de cours en moyenne par semaine

Accompagnement aux oraux après les résultats des écrits : d'avril à juin (gratuit pour les élèves inscrits)

4. FORMULE « PRÉPARATION EN LIGNE »

Cette préparation s'adresse à tous, étudiants, salariés ou en recherche d'emploi, bachelier ou non, ayant éventuellement déjà passé les concours. L'étudiant reçoit en ligne les cours, exercices, concours blancs, corrections selon un planning fixé au préalable avec l'élève et l'équipe pédagogique.

Inscription à tout moment de l'année - Modules indépendants

Épreuves rédactionnelles :

- Cours sur les techniques rédactionnelles
- Exercices d'application sur les techniques
- Culture générale
- Raisonnement logique & numérique
- Concours blancs complets
- Corrections détaillées de tous les exercices & concours

PRÉPA CONCOURS DEFENSE NATIONALE



À retourner à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION !
Tout dossier
incomplet ne
sera pas pris
en compte.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Joindre
2 photos

Date de réception _____ RDV le _____
Avis suite à l'entretien _____
Fiche d'inscription à renvoyer au plus tard pour le _____
Remarques _____

FORMULE CHOISIE : INTÉGRALE PRÉPA AUX ÉCRITS PRÉPA AUX ORAUX PRÉPA EN LIGNE

VOTRE IDENTIFICATION

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance ____ / ____ / ____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. _____ Email _____

PÈRE :

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Portable _____ Email _____
Profession _____

MÈRE :

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Portable _____ Email _____
Profession _____



VOTRE PARCOURS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE, PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT : Série _____ Année _____

Lycée : _____ Ville _____

Notes au BAC de Français : Ecrit _____ Oral _____

Études universitaires : Dernier diplôme obtenu _____ Année _____

Professions exercées _____

Avez-vous déjà préparé les concours ? OUI NON

Si oui, nom de l'établissement : _____

(joindre les photocopies de vos résultats de concours)

Passez-vous des concours cette année ? OUI NON

Si oui, nom de(s) école(s) : _____

Indiquez par ordre de préférence les écoles dans lesquelles vous avez déposé votre candidature pour la rentrée (y compris l'IDPCES Brest)

Choix 1 _____

Choix 2 _____

Choix 3 _____

Choix 4 _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Retourner le dossier de candidature à **IDPCES BREST, 2 rue Auguste Kervern 29200 BREST** accompagné de :

- vos bulletins scolaires de 3^{ème} et le relevé de notes du brevet
- vos bulletins scolaires des années de CAP et/ou BEP et le relevé de notes de l'examen
- vos bulletins scolaires de première et terminale ou un relevé de notes si un trimestre est en cours
- un relevé des notes du baccalauréat si vous êtes bachelier(ère)
- une lettre de motivation précisant votre projet professionnel
- un CV faisant apparaître les bénévolats auxquels vous avez participé (nature et durée)
- 4 enveloppes rectangulaires à votre nom affranchies pour un envoi de 40 g
- 6 timbres au tarif en vigueur.

2. Nous étudierons ensemble votre candidature au cours d'un entretien particulier et vous présenterons les concours, leurs exigences ainsi que les méthodes pédagogiques élaborées par l'équipe de professeurs. Pendant cet entretien vous exposerez votre motivation. Si nous estimons indispensable de mieux définir votre niveau de connaissances, nous vous proposerons de participer à une série de tests.

3. Si votre candidature est retenue (décision annoncée à la fin de l'entretien dans la grande majorité des cas ou après étude en commission), nous vous remettons une fiche d'inscription et vous disposerez d'un délai de réflexion défini ensemble pendant lequel vous serez pré inscrit(e) (sans frais).

4. A l'issue du délai de réflexion, votre inscription est validée à réception de votre fiche accompagnée des frais administratifs (chèque de 260 € déposé 10 jours après réception), de l'acompte (chèque de 545 € déposé le 10 juillet).

Toute somme perçue par l'IDPCES BREST (frais administratifs ou acompte) vous sera retournée dans les cas suivant : échec au baccalauréat ou réussite à un concours passé avant le 30 juin.

ATTENTION !

Date limite de validation des inscriptions : 31 mai.

Passé cette date, les inscriptions seront prises en compte en fonction des places disponibles (20).

PRÉPA CONCOURS DEFENSE NATIONALE



À retourner signée à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

Toute inscription
tardive sera prise
en compte dans la
limite des places
disponibles.

FICHE D'INSCRIPTION

VOTRE IDENTIFICATION

Photo	Nom _____	Prénom _____
	Date de naissance / / _____	
	Adresse _____	
	Code postal _____	Ville _____
	Tél. _____	Email _____

Je soussigné(e) _____ m'inscris à la préparation _____

SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE
 POLICE MUNICIPALE

SOUS-OFFICIER DE LA GENDARMERIE
 GARDIEN DE LA PAIX

et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat.
Je m'engage à régler la formation selon les modalités suivantes :

- Frais administratifs (1) et (3) **260 €**
- Acompte sur le montant de la formation (2) et (3) **545 €**
- Solde (4) en _____ mensualités de _____ €

1 - INTÉGRALE (épreuves écrites et orales)

(5)

Formation annuelle (**2850 €**) - 10 x 204,50 €

Du 01/09 au 31/03 + accompagnement aux oraux avril-mai

2 - ÉPREUVES ÉCRITES

(5)

Septembre à février - 1 jour / semaine (**1805 €**) - 10 x 100 €

3 - ÉPREUVES ORALES

(5)

Septembre à mars - 1 jour / semaine (**995 €**) - 2 x 95 €

+ accompagnement aux oraux avril-mai

4 - PRÉPA EN LIGNE

(5)

Toute l'année - Nous consulter

(1) Les frais administratifs (réglés par chèque) sont perçus 10 jours après la confirmation de l'inscription.

(2) L'acompte sur les frais de formation (réglé par chèque au plus tard 10 jours après la confirmation de l'inscription) est perçu le 10 juillet.

(3) Les frais administratifs et l'acompte ne sont pas conservés par l'IDPCES BREST en cas d'échec au baccalauréat ou de réussite à un concours passé avant le 30 juin.

(4) Prélèvements automatiques les 10 de chaque mois à partir du 10 septembre ou 10 chèques déposés au plus tard le 31 août.

(5) Cocher la formule choisie.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant
légal pour les mineurs) précédée de la mention
"Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :



CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'élève, l'organisme accueillant l'élève au cours d'un stage professionnel et l'organisme de formation.

ARTICLE 2

Pendant le déroulement de l'action de formation dans les locaux de l'organisme de formation, les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement. Le responsable de l'organisme de formation est habilité à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3

L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire recours contre lui, de reporter un ou plusieurs cours qui ne pourrai(en)t avoir lieu en raison de l'absence d'un enseignant.

ARTICLE 4

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation précisant la nature, la durée et l'objet, les dates.

ARTICLE 5

En application de l'article 1384 du Code Civil, l'organisme accueillant l'élève couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus, de son fait soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa Compagnie des conditions nouvelles créées par l'action de formation. De même, le responsable de l'organisme de formation couvrira les risques, en matière de respon-

sabilité civile, courus par les élèves, du fait de leur présence dans les locaux de l'organisme de formation ou de l'organisme accueillant l'élève.

ARTICLE 6

Les stages professionnels étant effectués dans le cadre du volontariat (non rémunérés) et non dans le cadre d'une formation diplômante, ceux-ci ne sont donc pas obligatoires, bien que fortement conseillés. En conséquence, il revient à l'organisme accueillant l'élève d'acquitter l'ensemble des cotisations patronales de Sécurité sociale sur une assiette forfaitaire équivalente à 25% du SMIC soit 320 euros pour un mois (valeur de la formation professionnelle) afin de couvrir l'élève pour l'ensemble des risques de Sécurité Sociale. En cas de mois incomplet, l'assiette mensuelle est fractionnée par l'application de la règle des trentièmes.

ARTICLE 7

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'élève peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas d'annulation, dans les 10 jours suivant la signature du contrat et avant le commencement de la formation, l'IDPCES BREST conservera les frais de dossier et l'acompte. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il ne devra à l'IDPCES BREST que la valeur

proportionnelle des cours (calculés après déduction du droit d'inscription) jusqu'à la date de réception de la lettre. La réussite à un concours d'admission dans une École durant le temps de formation préparatoire, ne libère pas l'élève de ses droits et obligations. Les motifs sérieux et légitimes à l'appui desquels l'élève peut résilier la présente convention et acceptés par l'IDPCES BREST sont limitativement énoncés ci-après :

- Décès de l'élève,
- Maladie grave de l'élève, avec incapacité temporaire de plus de 90 jours, ou invalidité absolue et définitive de l'élève.

Hormis les hypothèses susvisées, toute résiliation à l'initiative de l'élève ne constitue pas de dispense de paiement ni un motif de remboursement des sommes réglées. Il s'ensuit que la totalité de la somme convenue initialement devra être payée.

ARTICLE 8

Les méthodes pédagogiques sont celles de l'IDPCES BREST. Elles peuvent faire l'objet d'une concertation avec le co-contractant. Sauf disposition contraire explicitement prévue, les livres, les programmes et tous les documents réalisés ou publiés pour cette préparation, sont la propriété de l'IDPCES BREST.

ARTICLE 9

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention "Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :